

Pour une aide d'urgence facilitée et accordée sans condition

Notre canton accueillera prochainement deux ressortissants Ouighours ex-détenus de la prison étatsunienne de Guantanamo. Notre Gouvernement, soutenu par la majorité de la classe politique jurassienne, a pris cette bonne initiative et nous l'en félicitons.

Ceci nous incite à revenir sur la situation des requérants d'asile déboutés et sur leur droit de recevoir **une aide d'urgence**. Une aide qui est assurée par la législation en vigueur (loi sur l'asile et la Constitution fédérale) et qui a été confirmée par une décision du Tribunal fédéral en mars 2005.

Nous demandons au Gouvernement de faire un pas vers un octroi plus respectueux de l'aide d'urgence. C'est une occasion d'agir dans l'esprit d'une terre d'accueil qui a si bien fonctionné dans l'accueil des deux personnes mentionnées ci-dessus.

Nous demandons donc au Gouvernement

d'accorder l'aide d'urgence à tous les requérants d'asile sans condition et pendant la durée de leur séjour dans notre canton.

Delémont, le 24 février 2010

Fodor

R. M.

Groupe CS-POP+VERTS
Hansjörg Ernst

H. Ernst

Wald

J.-P. Marcha

St. Amigot

#

↓